

Concept de protection pour la formation/entraînements Schweizerische Aïkido Föderation / Fédération Suisse d'Aïkido (SAF/FSA)

Concept de protection actualisé au 22 juin 2020

La Fédération Suisse d'Aïkido (FSA) vous communique les modifications concernant le concept de protection actualisé et le nouveau focus de protection édité par Swiss Olympic.

Les deux documents ont été élaborés par Swiss Olympic en consultation avec l'OFSP et l'OFSPo. Ils se trouvent également sur le site Internet de Swiss Olympic.

<https://www.swissolympic.ch/fr/a-propos-de-swiss-olympic/news-medias/Fokus-Coronavirus.html>

Il y a plusieurs modifications par rapport aux versions précédentes. Désormais, une distance de 1,5 mètre – et non plus de 2 mètres – doit être respectée. La règle des 10m² d'espace d'entraînement par deux personnes a été abandonnée. Il en va de même pour l'interdiction de compétition pour les sports avec des contacts physiques étroits.

Concernant les sports

En outre, depuis le lundi 22 juin 2020, les manifestations sportives accueillant jusqu'à 1'000 personnes sont autorisées – sans compter les athlètes, si un mélange entre athlètes et public peut être évité. Les organisateurs doivent s'assurer que le nombre maximal de personnes à contacter ne dépasse pas 300, par exemple en divisant l'espace en différents secteurs. Le mélange de ces groupes n'est pas autorisé. Si une distance de 1,5 mètre ne peut pas être assurée entre les personnes au sein de ces groupes, le port du masque est recommandé par l'OFSP. Toutefois, si une obligation générale de masque s'applique lors d'un événement et/ou si la distance (1,5 m) peut être observée tout au long de la manifestation, la séparation en groupes et la collecte de données personnelles peuvent être laissées de côté. Pour toute question spécifique, veuillez contacter les autorités sanitaires compétentes.

Vous trouverez de plus amples informations sur les directives fédérales à appliquer sur le site de l'OFSP

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/aktuell/medienmitteilungen.msg-id-79522.html>

Nous souhaitons à tous une bonne pratique !

Le concept est communiqué par les canaux habituels de la FSA :

- Le concept de protection est communiqué par la FSA à ses membres (les directeurs de dojo)
- Communiqué par courrier électronique dans les langues allemande et française.
- Les questions relatives à ce concept doivent être adressées au Président de la Commission technique Didier Venard CT-TK@fsa-saf.ch



Marcel Lob
Président



Didier Venard
Président de la Commission technique